

# **Rapport de minorité de la Commission des finances sur le préavis 1290/2021 – Octroi d’une autorisation de placement des liquidités et d’emprunts pour la législature 2021/ 2026**

Lors de sa séance du 23 août dernier, la Commission des finances s’est penchée sur le préavis 1290/2021 et à fourni un rapport de majorité.

En plus de l’amendement proposé par la majorité de la Commission des finances sur le point I , 3<sup>ème</sup> point des conclusions de son rapport, une minorité de la commission composée de Mme Rose-Marie Notz, M. Floyd Fletcher et la sous-signée, propose l’amendement supplémentaire suivant aux conclusions du préavis :

*III. que la Municipalité doit contracter un compte auprès d’un établissement bancaire dont les activités commerciales se fondent sur des critères sociaux et environnementaux (principes du développement durable).*

La minorité de la commission est d’avis que cet amendement permet :

1. de diversifier les établissements bancaires et de répartir les liquidités sur un nombre de compte plus importants ;
2. d’apporter une contribution en faveur de projets qui agissent pour l’environnement et le dérèglement climatique ;
3. de respecter concrètement le point 6 du préavis de placer ses liquidités de manière à avoir un impact sur le développement durable.

Lutry, le 10.09.21

Rapporteuse de la commission de minorité  
Alessandra Silauri